

au saint tribunal. — Mais, Monsieur, mon serment ? — Il ne vous oblige pas. — Comment, mon serment ne m'oblige pas ? Voilà une singulière morale ! — Mon bon ami, un serment qui est fait pour une chose mauvaise, n'oblige pas, et ne peut pas obliger, et vous allez juger de cette vérité par la comparaison que je vais vous faire. Nous sommes seuls sur cette barque ; eh bien ! supposez que je sois plus fort que vous, et que j'ai fait le serment de vous donner ici une bonne volée. Dites-moi, si je voulais exécuter mon serment, ne trouveriez-vous pas qu'il n'oblige pas, et que même, je ferais mal, si je voulais le tenir ? A plus forte raison, le serment que vous avez fait de ne jamais vous confesser, ne vous oblige pas, puisque, par ce serment ridicule et criminel, vous êtes sensé avoir pris l'engagement de renoncer à votre salut, et de vous jeter stupidement dans les enfers. — Ah ! Monsieur, me dit mon pauvre vieux, vous m'avez clairement prouvé que quelquefois, le serment n'oblige pas, et aussi, sans dire que je me confesserai, au moins, je ne dirai plus que je ne me confesserai jamais.

Le soir même, il entendit une instruction sur l'institution divine de la confession, et le lendemain, une autre sur l'impénitence finale ; et à la suite de cette dernière, il entra dans la sacristie tout baigné de larmes, pour se confesser ; et un mois plus tard, il faisait encore quatre heures de chemin, pour venir se préparer à ses pâques ; et il était comme inondé de joie et de bonheur ! Triomphe extraordinaire de la grâce, qui est loin d'arriver pour la plupart de ceux qui entrent dans les sociétés secrètes !.....